



Entreprise

TANDEM

BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT DE SON ALTERNANT POUR ANTICIPER LA TRANSITION DE SON ENTREPRISE

TANDEM

qu'est-ce que c'est ?

Une prestation qui accompagne l'entreprise et son alternant dans un parcours de mentorat inversé : en duo avec son tuteur ou son maître d'apprentissage, le jeune apportera sa contribution en matière de transition et d'innovation écologique, énergétique ou numérique.

1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 50 salariés du champ d'intervention d'Opco EP.

Retrouvez la liste des branches professionnelles sur opcoep.fr

2 Contenu

Un accompagnement par un organisme de formation expert qui s'assure de :

- l'intégration de l'alternant dans l'entreprise ;
- la relation entre l'alternant et son tuteur ou maître d'apprentissage ;
- l'entente et la collaboration du duo autour d'un projet commun qui vise à enclencher une transition ;
- l'adéquation entre le projet et les bénéfices réels pour l'entreprise ;
- la conduite du projet avec la réalisation d'un bilan de l'action et de la prestation.

Plus d'informations : opcoep.fr

3 Avantages

- Rapprocher les générations et favoriser les échanges ;
- Mettre la transmission de savoirs au cœur de l'intégration ;
- Agir sur son développement économique ;
- Valoriser le bilan de cet accompagnement.

4 Modalités

- **Durée** : 7 jours
- **Période de réalisation** : du 01/11/2024 au 31/12/2025
- **Lieu** : l'accompagnement est dispensé en présentiel

5 Financement

100% financé par Opco EP.

6 Démarche

Contactez votre [conseiller Opco EP](https://opcoep.fr/mon-conseiller) : opcoep.fr/mon-conseiller.